



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 03 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le trois décembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Caseneuve, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2020-24

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VELO LOISIR PROVENCE

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 0 - VOTANTS : 22

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
MURS : M. Christian MALBEC  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT  
LIOUX : M. Francis FARGE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20201203-B-2020-24-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2020  
Date de réception préfecture : 08/12/2020

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

**Vu**, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

**Vu**, la délibération N°B-2017-57 en date du 16 novembre 2017 approuvant la convention de partenariat entre Vélo Loisir Provence et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) via l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'année 2017, reconductible tacitement pour l'année 2018 et 2019 et précisant le montant de la participation de la CCPAL à hauteur de 6 600 € TTC par an,

**Considérant**, la crise financière qui n'a pas permis d'élaborer une nouvelle convention de partenariat dès 2020 avec Vélo Loisir Provence,

**Considérant**, le présent avenant qui a pour but de modifier l'article 3 sur la durée de la convention triennale conclue du 01/01/2017 au 31/12/2019, entre Vélo Loisir Provence et la CCPAL. Il est précisé que la convention initiale est prolongée jusqu'au 31/12/2020,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Décide**, d'approuver l'avenant à la convention de partenariat entre Vélo Loisir Provence et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020,

**Précise**, que le montant de la participation de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'élève à 6 600 € TTC pour l'année 2020,

**Autorise**, le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer l'avenant et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIPERT

The image shows a blue circular official seal of the Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'PAYS D'APT LUBERON' at the bottom, with a central emblem. A black ink signature, which appears to be 'Gilles Ripert', is written over the seal.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

# AVENANT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

## ENTRE VELO LOISIR PROVENCE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Communauté de communes  
Pays d'Apt Luberon

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT

T. 04 90 04 49 70 / [contact@paysapt-luberon.fr](mailto:contact@paysapt-luberon.fr)

[www.paysapt-luberon.fr](http://www.paysapt-luberon.fr)

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

PAYS D'APT  
LUBERON

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20201203-B-2020-24-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2020  
Date de réception préfecture : 08/12/2020

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT.

Entre la **Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon**

sise à 81 Avenue Frédéric Mistral, 84400 APT

représentée par Monsieur Gilles RIPERT, en sa qualité de Président ;

ci-après dénommée CCPAL

d'une part,

et l'**Association Vélo Loisir Provence**

dont le siège social est situé 13 Boulevard des Martyrs, 04300 FORCALQUIER

représentée par Monsieur André BERGER, en sa qualité de Président ;

ci-après dénommée VLP

d'autre part.

## PRÉAMBULE

Il est convenu que la convention de partenariat entre VLP la CCPAL est prolongée dans les conditions fixées aux articles suivants dans un contexte de crise sanitaire et dans l'objectif de maintenir les actions cyclo touristiques menées par VLP.

## Article 1 : L'Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article relatif à la durée et la révision des termes de la convention initiale.

### Effet et durée de la convention

Les effets de la convention entre VLP et la CCPAL, conclue du 01/01/2017 au 31/12/2019, sont prolongés jusqu'au 31/12/2020.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

## Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Fait à ....., Le ..../..../..... en 2 exemplaires originaux

Association Vélo Loisir Provence,  
Le Président  
M. André BERGER

Communauté de Communes  
Pays d'Apt Luberon,  
Le Président  
M. Gilles RIPERT

Communauté de communes  
Pays d'Apt Luberon

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT

T. 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr

www.paysapt-luberon.fr

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

PAYS D'APT  
LUBERON

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20201203-B-2020-24-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2020  
Date de réception préfecture : 08/12/2020